

**M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.**

**Présents :** Mesdames : **DELORT ; FERRIERES ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE ; TANNÈ.**  
Messieurs : **BRANDALAC ; CABEZON ; GENTIL ; FEL ; LELARGE ; PICARROUGNE ;**  
**TOURRILHES ; VISINONI**

**Excusés :** Monsieur **AMADIEU** donne pouvoir à Monsieur **ROUZIERES** ; Monsieur **BRAYAT** donne pouvoir à Monsieur **CABEZON** ; Monsieur **BOUNIE** donne pouvoir à Madame **TANNÈ** Monsieur **DESSALES** donne pouvoir à Madame **HERCOUËT TESTA.**

**Secrétaire de séance :** Madame Jeannine **HERCOUET-TESTA.**

## 1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 Juin 2013

Ce procès verbal est approuvé.

## 2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

### D. I. A. :

- N° **514** concerne la mutation **MARQUET/HENRI/SEYROLLE**, parcelles **AD – n° 160** pour 6 a 90 ca - **AD - n° 161** pour 4 a 15 ca,
- N° **515** concerne la mutation **BATUT/MOREL/OLAGNOL**, parcelles **AC – n° 84** pour 2 a – **AC n° 85** pour 11 a 20 ca.
- N° **516** concerne la mutation **LAFEUILLET/HENRI/LACALMONTIE**, parcelle **AD – n° 360** pour 6 a 36 ca.
- N° **517** concerne la mutation **GARRELOU/RIVIERE-LAVERGNE**, parcelle **AC – n° 823** pour 4 a 26 ca,
- N° **518** concerne la mutation **ZOUAIMIA/HENRI/MERIEUX**, parcelles **AD – n° 349** pour 88 ca – **n° 350** pour 2 a 50 ca – **n° 553** pour 31 ca.

### DECISIONS DU MAIRE :

- N° **347** concerne la décision de confier à Maître **Hélène JOLIVET – Avocate au Barreau d'Aurillac** la défense de la Commune dans le dossier opposant Monsieur **Pascal FEL** et Madame **Sandrine BARTHELEMY** à la Commune de **MAURS.**
- N° **348** concerne le prix du loyer de la Maison du Domaine du Fau. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, il est fixé à **400 €.**
- N° **349** concerne la réalisation d'un prêt de **350 000 Euros** auprès du **Crédit Mutuel Du Massif Central** pour le financement des travaux de voirie 2013, l'aménagement des Rues du **Coustalou** et du **Docteur Clauzet** ainsi que l'acquisition d'un véhicule des services techniques.
  - Les conditions de ce prêt sont les suivantes :
    - . **Montant** : 350 000 Euros
    - . **Durée** : 15 ans
    - . **Taux Fixe** : 3.30%
    - . **Echéances** : trimestrielles, avec amortissement constant du capital
    - . **Montant 1<sup>ère</sup> échéance** : 8 720,83 Euros
    - . **Point de départ 1<sup>ère</sup> échéance** : 3 mois après déblocage total des fonds
    - . **Commission d'engagement** : 0.15% du montant du prêt
- N° **350** concerne le choix de l'Agence d'Architecture **Isabelle SAULNIER – 2 Rue Alexandre Pinard – 15000 AURILLAC** afin de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'espace socio-culturel « **Le Truel** ». Le taux de rémunération est fixé à **9 %** du montant des travaux hors taxe. Cette prestation sera co-traitée par l'Agence d'Architecture **Isabelle SAULNIER, IGETEC** et **F. PREVOT.**

- N° 351 concerne une **offre promotionnelle du 17 au 31 août 2013** pour la location des chalets à la semaine. Ainsi, une promotion de -20% est pratiquée **pour tout contrat de location signé après le 20 juillet**, conformément aux tarifs ci-après :

LOCATION CHALETS <u>A LA SEMAINE</u> : Prix HT avec accès piscine inclus / taxe de séjour en sus	Haute saison 08/07 au 31/08	
	06/07 au 17/08	PROMOTION DU 17/08 au 31/08
Du samedi 14h au samedi suivant 10h		
* Location à la semaine	457.95 €	<b>366,36 €</b>
* Forfait nettoyage	39.26 €	39.26 €
Caution chalet	186.92 €	
Une remise de 10% sera octroyée pour toute location de 2 semaines et plus.		

- N° 352 concerne les tarifs pour la mise à disposition du gymnase municipal :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles primaires et maternelles maursoises,</li> <li>• Associations maursoises.</li> </ul>	Gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège Sainte-Flore,</li> <li>• Lycée Saint-Joseph.</li> </ul>	Forfait annuel : 500€/an
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres organismes privés ou publics</li> </ul>	Forfait : 50€ /10 séances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation à la journée (hors temps scolaire)</li> </ul>	Forfait : 50€/jour

Cette participation financière permet à la collectivité de couvrir partiellement les frais d'entretien courant, la maintenance et les frais d'énergie (eau, électricité, chauffage...)

- N° 353 concerne la mise à disposition de la piscine municipale de Maurs auprès d'un Maître Nageur Sauveteur afin de dispenser des cours particuliers de natation en dehors des horaires d'ouverture de la piscine municipale. L'infrastructure est mise à disposition du 22 juillet au 31 août 2013. Le tarif de location est fixé à 5€/heure.
- N° 354 concerne l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 Euros auprès du Crédit Agricole Centre France.

- Les conditions d'ouverture sont les suivantes :

- . **Montant** : 100 000 Euros
- . **Durée** : 12 mois (à compter de la date de signature du contrat)
- . **Indice** : T4M
- . **Calcul des intérêts** : Mensuellement sur la base du T4M du mois M-1 + marge sur utilisation de 1.95 %
- . **Base de calcul** : nbre de jours exacts / nbre de jours exacts
- . **Païement des intérêts** : trimestriel
- . **Commission d'engagement** : 0.25 %
- . **Commission de non utilisation** : néant

- N° 355 concerne la signature de l'avenant n° 1 au marché de « Programme Voirie 2012 » afin d'ajuster d'une part, les quantitatifs du marché et d'autre part, d'intégrer les travaux supplémentaires au Tour de Ville, au Pont du Fau et Place de la Grande Fontaine.

L'avenant n° 1 est acté pour une moins-value de -92,23 € H. T.

Ainsi, le montant global du marché après avenant s'élève à 96 926,67 € H. T.

Toutes les clauses du marché initial demeurant applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

- N° 356 concerne le versement d'une subvention de 762 € à Monsieur Erick PRAT pour le ravalement de façade de l'immeuble sis à MAURS – 3 Rue du Tayrac.
- N° 357 concerne la location de l'appartement sis à MAURS – Rue Sainte Agnès (2<sup>ème</sup> étage). Le montant du loyer est fixé à 205 Euros + 15 Euros de provisions sur charges.

### **3/ ADMINISTRATION GENERALE**

#### **3-1/ ABBATIALE SAINT CESAIRE – LOT N° 5 – APPROBATION D'UN AVENANT**

Le clocheton sommital en cuivre de l'abbatiale a nécessité la restauration et le renfort de sa structure métallique. Par ailleurs, la surface de la raquette de protection en grillage cuivre a été sous-estimée par rapport au marché initial. En conséquence, la commune adopte l'avenant n° 1 (2900€HT) présenté par l'entreprise **ATELIER DU VITRAIL** titulaire du lot Vitraux/Serrurerie.

#### **3-2/ REVISION TRIENNALE DU LOYER DE LA TRESORERIE**

Le bail de location de la trésorerie de Maurs, qui prévoit que le loyer est révisable par période triennale, a été actualisé pour mentionner que ce loyer sera désormais indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant du loyer annuel est fixé à compter du 01/07/2013 à 7 830.65€ (contre un loyer annuel de 7 200,00€ depuis le 01/07/2010).

#### **3-3/ APPROBATION DU REGLEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Quelques modifications mineures, relatives à l'organisation des services, sont apportés au règlement intérieur de la piscine municipale de Maurs. Ce règlement est approuvé et peut être consulté en mairie.

#### **3-4/ ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERES DU CANTAL**

La commune de MAURS décide d'adhérer à l'Association des Petites Cités de Caractère du Cantal. Le concept des Petites Cités de Caractère (créé en 1975 en Bretagne) est de regrouper en réseau des communes ayant un patrimoine remarquable et souhaitant le sauvegarder.

La charte nationale de qualité des Petites Cités de Caractère de France édicte des engagements en faveur de la sauvegarde, de la restauration et de l'entretien du patrimoine communal, ainsi que de la mise en valeur, l'animation et la promotion auprès des habitants et des visiteurs. L'adoption d'une charte de qualité commune au sein des réseaux territoriaux permet au label national d'asseoir sa notoriété et sa légitimité et de conforter le label Petites Cités de Caractère dans le paysage touristique national.

### **4/ SERVICE DE L'EAU**

#### **4-1/ APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE D'EAU POTABLE**

Une convention d'assistance technique est signée entre la commune de Maurs et la SAUR pour la période du 26 août au 31 août 2013 pour nécessités de service.

La SAUR mettra à disposition un personnel d'exploitation 1 heure 30 minutes par jour qui effectuera les missions suivantes :

- assistance technique à l'exploitation des ouvrages de production et de stockage d'eau,
- analyse des volumes journaliers mis en distribution (données transmises par la collectivité par mail),
- contrôle de taux de chlore résiduel et ajustement si nécessaire.

**5-1/ CREATION D'UN POSTE (CUI – CAE)****AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT EN POSTE**

Dans cadre de la réforme des rythmes scolaires applicable à la rentrée 2013, la commune a besoin de personnel supplémentaire pour animer les Travaux d'Activités Périscolaires, surveiller les élèves durant le temps cantine et garderie mais aussi assurer l'entretien des locaux.

**Il est décidé :**

- **de créer 1 poste CUI-CAE** à temps non-complet (21 heures/semaine) pour une durée initiale de 12 mois renouvelable, Le contrat CUI-CAE est un contrat aidé réservé, notamment, aux collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.
- **De créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps non-complet, à 26 heures hebdomadaires correspondant à l'augmentation du temps de travail d'un agent en poste.

Suite à cette création et à cette modification le tableau des effectifs de la commune est le suivant :

Grade	Nbre postes	Nbre pourvus
<b>Filière Administrative</b>		
Attaché	1	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Rédacteur	1	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (27/35 <sup>ème</sup> )	1	1
<b>Filière Technique</b>		
Technicien Territorial (ex. grade contrôleur)	1	1
Agent de Maîtrise Principal	1	1
Agent de maîtrise	1	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
<b>Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	9	6
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (20/35 <sup>ème</sup> )	2	2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (23/35 <sup>ème</sup> )	1	1
<b>Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (26/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière Médico Sociale</b>		
Agent Territorial Spé. des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Agent Territorial Spé. Ecoles Maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
<b>Filière Culturelle</b>		
<b>Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Filière Animation</b>		
Animateur Territorial	2	1 1 en CDD
<b>Total postes Fonction Publique Territoriale</b>	<b>39</b>	<b>26</b>
<b>Contrat Unique d'Insertion (21/35<sup>ème</sup>)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Emploi d'Avenir	1	1
<b>Total effectif</b>	<b>41</b>	<b>27</b>

## 6 / TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

### 6-1/ VALIDATION DEVIS MODIFICATIF DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU STADE

Le montant initial était de 12 403.37€ H.T. Le montant définitif de l'opération s'élève à 12 473.83 Euros H. T.

## 7 / QUESTIONS DIVERSES

- Informations communautaires
- Arrêté de restriction de consommation d'eau potable : modalités de diffusion notamment lors de la fête de Maurs à anticiper
- Prêt du buste Saint-Césaire : Suite à une demande de la ville d'ARLES les élus étudient les conditions de ce prêt avec les services de la DRAC
- Convention d'occupation du « Domaine du Fau » : cette convention est en cours de rédaction
- Travaux en cours : Un point sur les travaux en cours ou à venir est effectué
  - achèvement des travaux des rues Coustalou et Dr-Clauzet ;
  - étude pour les travaux au pont du Vallon
- Rentrée scolaire : Installation de la classe numérique
- Recrutements :
  - emploi d'avenir à compter du 01/08 pour 3 ans (E. Verts / Voirie) à 35 heures hebdomadaire
  - remplacement partiel d'un agent titulaire à 29/35<sup>ème</sup> jusqu'au 15/08
- Local de stockage gymnase : Ce projet est toujours à l'étude malgré les difficultés liées au Plan de Prévention des Risques d'Inondation